

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 17225 Numéro SIREN : 821 689 437 Nom ou dénomination : A.V.E

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt 19427

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 29-03-2019

N° DE DEPOT : 019427

N° GESTION : 2016B17225

N° SIREN : 821689437

DENOMINATION : A.V.E

ADRESSE : 7 rue Christine de Pisan 75017 Paris

MILLESIME : 2017



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																				
Désignation de la société:											Adresse du siège social:										
SASU AVE ALBAGLIE Stéphane																					
SIRET 8 2 1 6 8 9 4 3 7 0 0 0 1 9											Mél :										
Adresse du principal établissement:											Ancienne adresse en cas de changement:										
7 RUE CHRISTINE PISAN 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT																					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																							
SIRET																							

B	ACTIVITÉ																															
Activités exercées											Location parking											Si vous avez changé d'activité, cochez la case										

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%										0		Bénéfice imposable à 28%										0		Déficit													
		Bénéfice imposable à 15 %										19 286																											
2 Plus-values																																							
PV à long terme imposables à 15%												Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%																											
PV à long terme imposables à 19%												Autres PV imposables à 19%										PV à long terme imposables à 0%										PV exonérées (art. 238 quinquies)							
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																																							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies												Jeunes entreprises innovantes																				Zone franche urbaine				Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies												Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies																				Autres dispositifs				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Société d'investissement immobilier cotée												Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)																				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W										dans le secteur du logement social, art. 244 quater X									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.																								

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																								

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:												Nom et adresse du conseil:											
Tél:												Tél:											
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:												Identité du déclarant:											
N° d'agrément du CGA												Date: 10/04/2018 Lieu: PARIS											
												Qualité et nom du signataire: M ALBAGLIE Stéphane Président											
Tél:												Signature:											

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	5 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i	5 000		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		5 000	
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
ALBAGLIE STEPHANE			200	2017	4 750					
PRESIDENT										
125 RUE DE ROME										
75017 PARIS										
H DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
SAS ALM 7 RUE CHRISTINE DE PISAN 75017 PARIS										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

Désignation de l'entreprise : AVEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise7 RUE CHRISTINE PISAN75017PARIS 17EME ARRONDISSEMDurée de l'exercice précédent *5

Numéro SIRET *82168943700019Néant *

				Exercice N clos le, 31122017			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	500	AS	101		399
	Autres immobilisations corporelles	AT	15 478	AU	1 471		14 006
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	29 500	BI			29 500
	TOTAL (II)	BJ	45 478	BK	1 572		43 905
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	16 589	BY	4 315		12 274
	Autres créances (3)	BZ	5 586	CA			5 586
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	830	CG			830
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	23 005	CK	4 315		18 690
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	68 483	1A	5 887		62 595
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		AVE		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2.000....)		DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	3 224	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	15 615	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	20 939	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 570	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	19 361	
	Dettes fiscales et sociales		DY	17 725	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	41 656		
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	62 595		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	41 656
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

DECLARATION RECTIFICATIVE

N° 10167 * 22

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AVE

Néant

*

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	189 030	FH		FI	189 030
		FJ	189 030	FK		FL	189 030
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 282
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	193 312	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	162 079
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 338
	Salaires et traitements *					FY	2 750
	Charges sociales (10)					FZ	1 048
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	1 547
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	8
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	174 085	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	19 228	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	19 228	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AVE**Néant ☐ *

			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	171		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	171		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	890		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	890		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI	(720)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	2 893		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	193 483		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	177 868		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	15 615		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP		
			— Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Charges non déductibles			778		
	Regularisation compte de tiers			112	171	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise AVE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	500	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	8 400	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	5 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 078	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 578	LO		LP	13 400	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	26 500	1U		1V	3 000		
TOTAL IV				LQ	26 500	LR		LS	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	29 078	ØH		ØJ	16 400	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	500	ML	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	8 400	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	5 000	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 078	MU	
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	15 978	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	29 500	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	29 500	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	45 478	ØM		

N° 10171 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU AVE Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise													AVE		Néant ☐ *																		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice					Augmentations : dotations de l'exercice					Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises					Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I					CY						EL						EM						EN					
Autres immobilisations incorporelles					TOTAL II					PE						PF						PG						PH					
Terrains										PI						PJ						PK						PL					
Constructions		Sur sol propre								PM						PN						PO						PQ					
		Sur sol d'autrui								PR						PS						PT						PU					
		Inst. générales, agencements et aménagement des constructions								PV						PW						PX						PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	1					QA	100					QB						QC	101				
Autres immobilisations		Inst. générales, agencements, aménagement divers								QD						QE	115					QF						QG	115				
		Matériel de transport								QH						QI	917					QJ						QK	917				
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier								QL	24					QM	416					QN						QO	440				
		Emballages récupérables et divers								QP						QR						QS						QT					
TOTAL III										QU	25					QV	1 547					QW						QX	1 572				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)										ØN	25					ØP	1 547					ØQ						ØR	1 572				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																															
Immobilisations amortissables			DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel				Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel														
Frais établissements			M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6												
TOTAL I			M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6												
Autres immob. incor- porelles			N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1												
TOTAL II			N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1												
Terrains			Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8												
Constructions		Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6												
		Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4												
		Inst. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2												
Inst. techniques mat. et outillage			T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9												
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7												
		Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5												
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3												
		Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1												
TOTAL III			X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8												
Frais d'acquisition de titres de participations			NL									NM									NO												
TOTAL IV			NL									NM									NO												
Total général (I + II + III + IV)			NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV												
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY					Total général non ventilé (NW - NY)				NZ												
CADRE C																																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice					Augmentations					Dotations de l'exercice aux amortissements					Montant net à la fin de l'exercice													
Frais d'émission d'emprunt à étaler															Z9					Z8													
Primes de remboursement des obligations															SP					SR													

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

Désignation de l'entreprise AVE						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	4 282	6U	4 315	6V	4 282	6W	4 315
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	4 282	TY	4 315	TZ	4 282	UA	4 315
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 282	UB	4 315	UC	4 282	UD	4 315
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	4 315	UF	4 282					
	UG		UH						
	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : AVE										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	29 500	UV		UW	29 500		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	16 589		16 589				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	5 586		5 586			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX				VT	51 675	VU	22 175	VV	29 500		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	4 330	4 330					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	19 361	19 361					
Personnel et comptes rattachés				8C	6 746	6 746					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	4 121	4 121					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	1 293	1 293					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 765	2 765					
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 800	2 800					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	240	240					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	41 656	VZ	41 656				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : **AVE**

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **3 1 1 2 2 0 1 7**

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)

de l'exploitant ou des associés

de son conjoint

moins part déductible *

à réintégrer :

Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *

– Plus-values nettes à court terme

– Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-I-3° et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises * (activité exonérée)

SW

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

19 286

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

– imposées au taux de 19 %

– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

– imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts :

Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *

Majoration d'amortissement *

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (44 sexies)

L2

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)

L6

Société investissements immobilier cotées (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle pour investissement *

X9

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

Z1

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

XI

19 286

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

19 286

XO

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

[illegible]

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : AVE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)				XU	☐
---	--	--	--	----	--------------------------

EBP Informatique 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AVE														Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	100										
			– Autres réserves			ZD	3 224											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 324		Dividendes	ZE	5 000											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF												
	TOTAL I	ØF	8 324		Report à nouveau	ZG												
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	8 324										
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ										
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR										
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT										
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	135 627									
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU										
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	5 119									
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV										
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	21 333									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	162 079									
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	(49)									
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	2 387									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	2 338									
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	35 806									
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	31 267									
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *							ØB	4 750									
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS										
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				%						
	– Numéro de centre agréé *				XP								– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG										
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL										
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC										
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO										
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **AVE**Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⁽¹⁾		Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxables à 19 % ⁽¹¹⁾ ⁽¹⁾
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **AVE**

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182 * 23

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : AVE					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11484 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SASU AVE															Néant ☐ *												
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																											
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017															Données en nombre de mois 12												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	189 030											
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK												
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL												
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT												
TOTAL 1															OX	189 030											
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH												
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE												
Subventions d'exploitation reçues															OF												
Variation positive des stocks															OD												
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI												
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT												
TOTAL 2															OM												
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																											
Achats															ON												
Variation négative des stocks															OQ												
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	29 346											
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS												
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ												
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	8											
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU												
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9												
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY												
TOTAL 3															OJ	29 354											
IV- Valeur ajoutée produite																											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	159 676											
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	159 676											
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV												
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	189 030					Effectifs au sens de la CVAE *					EY						
Période de référence										GY	0	1	0	1	2	0	1	7	GZ	3	1	1	2	2	0	1	7
Date de cessation										HR			/			/											
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																											
Effectif moyen du personnel * :															YP	1											
dont apprentis															YF												
dont handicapés															YG												
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL												
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																											

N° 11624 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 2 1 6 8 9 4 3 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVE

ADRESSE (voie) 7 RUE CHRISTINE PISAN

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALBAGLIE Prénom(s) STEPHANE
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 04/06/1962 N° Département 94 Commune ST MAURICE Pays FR
Adresse : N° 125 Voie RUE DE ROME
Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11625 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 1 6 8 9 4 3 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVE

ADRESSE (voie) 7 RUE CHRISTINE PISAN

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EBP Informatique 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SASU AVE

**Société par Action simplifiée unipersonnelle au Capital de 2 000 €
Siège social 7 Rue christine de Pisan
75017 Paris**

RCS PARIS B 821 689 437 000 19

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 30 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit
Et le 30 juin à 14 heures

Les associés de la société AVE, société à actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 Euros divisé en 200 actions de 10 euros nominal, se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire, sur convocation adressée à chacun des associés par monsieur ALBAGLIE Stéphane Président en date du 10 juin 2018

Sont présents :

ALBAGLIE Stéphane	200 actions
-------------------	-------------

Total égal au nombre de parts composants, le capital social	200actions
---	------------

=====

L'assemblée est présidée par Monsieur ALBAGLIE Stéphane

Qui détiennent 200actions sur un total de 200 représentants l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau

- un exemplaire des statuts de la société
- Une copie des convocations
- Une copie du texte des résolutions

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Une copie des statuts de la société
- le rapport de gestion sur l'ordre du jour

AS

- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Il rappelle, que l'ensemble des documents sociaux de la société était disponible au siège de la société pendant plus de quinze jours avant la présente assemblée, et qu'en outre aucun des associés n'a demandé la modification ou l'adjonction du texte des résolutions de la présente assemblée, et qu'en outre il s'est tenu à la disposition des associés pour toute information complémentaire

L'assemblée prend acte de ce que les règles définies par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, concernant, la transmission et la communication des documents, ainsi que les convocations à la présente assemblée, ont bien été respectées et lui donne acte de sa déclaration

L'assemblée est réunies pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Lecture du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice au 31 décembre 2017
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- Affectation du résultat
- Rapport spécial des conventions entre la société et ses actionnaires
- Pouvoir à donner

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Puis, il donne lecture du rapport de gestion et ouvre les débats.
Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, sur l'ordre du jour, l'Assemblée Générale les approuve et donne à la gérance quitus de sa gestion

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, soit un Bénéfice net comptable de 15 614.98 € de manière suivante :

Dotation au poste Autres Réserves la somme de 15 614.98 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AS

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, connaissance prise par elle des éléments du compte d'exploitation général, constate que Monsieur ALBAGLIE Stephane a perçu une rémunération de 3 729.05€, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION D'ORDRE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération pour effectuer tous dépôts et formalités.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 15 Heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture par le Président et les associés présents.

ALBAGLIE Stéphane
Président Associé



AVE

**Société par Action simplifiée au Capital de 2 000 €
Siège social 7 Rue christine de Pisan
75017 PARIS**

RCS PARIS B 818 989 212

**RAPPORT DU PRESIDENT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2017**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que notre société tiendra son assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 en date du 30 juin 2018 à 14 heures au siège social de notre société 7 Rue christine de Pisan 75017 PARIS

Je vous prie de trouver ci-joint le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation

L'ensemble des documents à savoir :

- le bilan
- les comptes de pertes et profits
- l'inventaire
- ainsi que tous autres documents fiscaux ou sociaux

Sont consultables au siège de notre entreprise, pour l'examen par vos soins

En outre, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

En outre vous trouverez ci-après un compte rendu synthétique des comptes de notre société pour l'exercice écoulé

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à PARIS le 10 juin 2018
Le Président

ALBAGLIE Stephane

AS

AVE

Société par Action simplifiée au Capital de 2 000 €
Siège social 7 Rue christine de Pisan
75017 PARIS

RCS PARIS B 818 989 212

Compte Rendu des Principales Informations Comptable

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

RUBRIQUES	AU 31-12-2017	AU 31-12-2016
Chiffre d'affaires hors taxes	189 030	57 503
Production immobilisée		
Autres produits	4 282	2
Achats de l'exercice y compris matières premières		
Variation de stock y compris matière première		
Charges d'exploitation	174 085	47 716
Résultat d'exploitation	19 228	9 790
Charges financières		
Produits exceptionnels	171	5
Charges exceptionnelles	890	2
Résultat courant avant impôts	19 228	9 790
Impôts sur les sociétés	2 893	1 469
Résultat net comptable	15 615	8 324

Pour rappel : « L'assemblée Générale, connaissance prise par elle des éléments du compte d'exploitation général, constate que Monsieur ALBAGLIE Stéphane a perçu une rémunération de 3 729.05€, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. »

AS

